

## **Eolien terrestre: le gendarme de l'énergie recommande de revoir le mécanisme de soutien**

PARIS, 17 avril 2014 (AFP)

Le régulateur de l'énergie préconise dans un rapport publié jeudi de revoir le soutien public à la filière éolienne terrestre en France, une énergie "mature" qui génère une rentabilité parfois significative, voire excessive.

"La filière éolienne terrestre est une filière mature, présentant de bonnes conditions de concurrence entre les acteurs", estime la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans son rapport sur les coûts et la rentabilité des énergies renouvelables dans l'Hexagone.

"Les parcs éoliens à terre sont majoritairement financés via un financement de projet classique, avec un effet de levier qui peut parfois conduire à des rentabilités très significatives pour les actionnaires", voire "excessives" pour ceux qui bénéficient des meilleures conditions de vent, ajoute la CRE.

Afin de soutenir le développement de la filière éolienne terrestre, la France a mis en place un dispositif qui oblige les fournisseurs historiques comme EDF à racheter l'électricité éolienne à un tarif supérieur au prix du marché, fixé par arrêté ministériel et garanti sur 15-20 ans. Le surcoût de cette aide est ensuite répercuté au consommateur final d'électricité via la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), une taxe prélevée sur les factures d'électricité.

Pour 2014, le soutien aux énergies renouvelables (éolienne, solaire et biomasse) devrait totaliser 3,19 milliards d'euros sur une CSPE totale de 6,186 milliards, selon la CRE.

Le coût d'investissement, très largement prédominant dans le coût de production de l'électricité éolienne, est composé aux trois quarts du prix des éoliennes. Or, celui-ci suit actuellement une tendance à la baisse qui devrait se poursuivre, selon la CRE, grâce à "une technologie éprouvée qui fait l'objet d'améliorations continues".

Afin de maîtriser l'évolution des charges de service public de l'électricité, le régulateur recommande de préférer les appels d'offres au tarif d'achat d'unique. Il convient aussi, selon lui, de revoir la structure de ce dernier et de réviser régulièrement son niveau et "afin de refléter le niveau des coûts".

La filière solaire photovoltaïque a également connu "une baisse significative de ses coûts d'investissement et d'exploitation depuis 2010, principalement due à la diminution du prix des modules, qui représente à lui seul près de la moitié des dépenses d'investissement", souligne le rapport.

Mais contrairement à l'éolien, ses taux de rentabilité ont nettement diminué depuis le moratoire imposé au secteur fin 2010, suivi par "la mise en œuvre d'une tarification dynamique (évolution trimestrielle à la baisse en fonction du nombre de raccordements) et de procédures d'appel d'offres récurrentes".

La CRE préconise dès lors de généraliser les appels d'offres à l'ensemble des filières photovoltaïques matures et de maintenir la révision périodique des tarifs d'achat.

Le ministère de l'Ecologie et de l'Energie avait lancé en décembre 2013 une réflexion sur les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables.